

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Pathologie en périnatalité 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.2001.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 9

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de collaborateur-trice☒ Rôle de leader☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de professionnel-le

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb3
- Cb1
- Db1 à Db3
- Eb2 + Eb3
- Fb2 + Fb3
- Gb2 + Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître et mobiliser (en atelier ou séminaire) les connaissances concernant les physiopathologies suivantes : HTA prééclampsie et HELLP syndrome ; Diabète et diabète gestationnel ; Etat infectieux maternel et fœtal.
- Connaître les principaux médicaments, leur utilisation, sur les principales pathologies expliquées dans ce module.
- Mobiliser différentes prises en soins adaptées aux pathologies.
- S'entraîner à réaliser l'accouchement dystocique et podalique.
- Connaître les principales pathologies du nouveau-né prématuré, et mobiliser ces connaissances en séminaire.
- Connaître et comprendre les particularités/risques du nouveau-né prématuré et *late preterm*, ainsi que les surveillances spécifiques.
- S'entraîner à la lecture de CTG pathologiques, en intégrant les notions de contexte.
- Mobiliser des attitudes relationnelles (empathie, considération positive inconditionnelle et congruence) et des moyens de communication adaptés aux situations pathologiques.
- S'initier à la suture du périnée.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Pathologie en périnatalité 1 aborde les champs suivants :

- Pathologies maternelles durant la grossesse, l'accouchement, et le post-partum
- L'accouchement complexe
- Le nouveau-né prématuré ou infecté
- L'allaitement dans les situations complexes ou pathologiques
- Parentalité : stress périnatal, vécu psychique en cas de pathologie et complexité
- Violence dans les soins
- CTG pathologique
- US pathologique
- Pharmacologie des pathologies développées dans le module
- Journée commune avec HESAV sur la douleur en obstétrique (obligatoire et intersite)
- Un Quizz et une vignette clinique formative

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- ☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Séminaires
- ☒ Relation professionnelle
- ☒ Accompagnement corporel
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Examen clinique (atelier pratique)
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	66
TPR :	55
TPC :	30
TPI :	74
Total :	225

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

La présence aux cours obligatoires est requise. Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). En cas d'absence :

- L'étudiant.e informe la filière via l'application Pocket avant le cours concerné (formulaire annoncer une absence).
- En cas d'absence de 3 jours consécutifs ou plus, un certificat médical doit être transmis via l'application Pocket.
- Le total des absences non justifiées aux cours obligatoires (TPO), tels que définis dans le plan de cours et selon le règlement HEdS 2021 (Art. 29), ne doit pas dépasser 20 % du temps de TPO prévu.

Si ce seuil est dépassé, une pénalité de 10 % sur la note finale du module est appliquée. Le calcul des absences aux TPO et la communication aux étudiant.e-s concernés (dépassement du seuil de 20 %) sont effectués avant le dernier examen du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit portant sur la totalité des contenus du module (note A) compte pour 50% de la note finale notifiée dans IS-Academia.

La note A, arrondie au 10è, doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E).

- B. Un examen de type oral est prévu en fin de module. Ce contrôle oral constitue la note B. La note B, arrondie au 10è, constituera 50% de la note finale notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E).

- **Période** : semaine 51 pour les deux notes A et B.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- si la note au point (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
 - si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé
- Modalités : la modalité de remédiation sera confirmée par courrier
 - Période : semaine 22

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021), les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière.

La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021), sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant.e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Catia Nunno Paillard

Enseignants :

Voir syllabus

Descriptif validé le 15.09.2025 par

Silvia Ammann-Fiechter
Responsable de la filière